

Haute-Loire : rassemblement de soutien à la mère qui s'est vu retirer ses enfants

3 france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/haute-loire/haute-loire-rassemblement-soutien-mere-qui-s-est-retirer-ses-enfants-1442273.html

March 17, 2018



Une centaine de personnes s'est rassemblée, dans la matinée samedi 17 mars, devant la gendarmerie de Langeac en Haute-Loire. Tous étaient venus rappeler leur soutien à Aude Torrent, mère de jumeaux âgés de trois ans.

La veille vers 19h30, les gendarmes sont venus à son domicile récupérer les deux garçons pour les confier à leur père. Malgré une décision de justice, la mère refusait de confier les enfants à leur père. C'est son ex-mari domicilié en Irlande qui a obtenu leur garde.

Aude Torrent explique : *"Je suis déboussolée, je suis effondrée de la façon dont cela s'est passé hier soir. Ils sont partis sans leurs chaussures. J'ai juste eu le temps de leur donner leurs doudous. Ma mère a juste eu le temps de leur donner une veste. J'ai dû les donner pour empêcher qu'ils soient pris de force. Guillaume m'a dit j'ai peur maman et Gabriel m'a dit je t'aime maman"*.

Les membres du comité de soutien de cette mère de famille déclarent ne pas comprendre cette décision de justice et son application. Selon eux, l'intervention de la gendarmerie était disproportionnée. Serge Vauris Président de l'association pour les droits de l'enfant déclare : *"Je pense qu'une intervention dans le cadre d'une action terroriste n'aura pas été menée différemment. Pour enlever des jumeaux de trois ans, mobiliser 16 véhicules et 50 gendarmes me paraît surprenant"*.

Aude Torrent a également déclaré : *"Depuis le début, je dis que mes enfants sont en danger avec leur père, mais rien n'est fait"*. Selon elle, le dossier ne serait pas complet car la justice n'aurait pas réalisé d'expertise psychiatrique du père.

Une première décision de justice avait d'abord permis, à la mère, de garder les jumeaux. Mais en avril 2017, la Cour d'appel de Riom a statué sur le retour immédiat des enfants en Irlande. Le père a tenté de récupérer les garçons, sans succès, l'été dernier. Aude Torrent s'est ensuite pourvue devant la Cour de cassation, mais le 28 février 2018 son pourvoi a été rejeté.

Le Parquet de Clermont-Ferrand a expliqué que les gendarmes sont intervenus suite à une décision de justice. Le Parquet a également précisé qu'une solution à l'amiable avait été proposée à la mère de famille mais qu'elle l'avait refusée.

Contactée par téléphone l'avocate du père des deux garçons a déclaré qu'elle ne souhaitait pas s'exprimer sur cette affaire privée. Elle a rappelé qu'il s'agit d'une décision de justice qui respecte les droits de l'enfant.

De leurs côtés, plusieurs élus locaux dont Jean-Pierre Vigier député de Haute-Loire et Marie-Thérèse Roubaud maire de Langeac ont indiqué, samedi après-midi, dans un communiqué : *"Nous ne comprenons pas et nous n'acceptons pas cette décision de justice. Nous apportons notre soutien indéfectible et durable à Aude et à sa famille. Nous restons mobilisés sur cette affaire et nous allons examiner les procédures à mettre en œuvre auprès des plus hautes autorités de ce pays pour surseoir à cette décision et assurer le retour des enfants auprès de leur mère"*.

Aude Torrent souhaite poursuivre son combat. Son avocat a déclaré vouloir porter plainte pour abus d'autorité et escroquerie à la justice. Il justifie cela par la conviction que la Cour s'est appuyée sur des faux documents produits par le père.

La Cour d'Appel de Riom devra, selon l'avocat d'Aude Torrent, se prononcer une nouvelle fois sur cette affaire en septembre prochain.